



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 21 mai 2024 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, monsieur Colin Shattler, et aussi présents pour former quorum :

Les conseillers : Johanne V. Beaudoin
 Mitchell Lawless
 Jarvin Joncas

La directrice générale de la municipalité, madame Karine Benoit, était aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE le maire invite la directrice générale à lire l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 AVRIL 2024
4. DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRÉSSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS D'AVRIL 2024
5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS D'AVRIL 2024
6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS D'AVRIL ET MAI 2024
7. TAXES À RECEVOIR AU 30 AVRIL 2024
8. AUTORISEZ LA DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, LAURA LAVALLEE
9. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-R-001 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE PATRIMONIAL, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2023-R-004 ET SES AMENDEMENTS
10. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-R-001 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES
11. BOURSES D'ÉTUDES
12. ENTENTES D'UTILISATION DES GYMNASES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LITTORAL
13. ATTRIBUTION DU RÉSIDUEL DE L'ENTENTE SECTORIELLE POUR LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON POUR LE SERVICE DE BANQUE ALIMENTAIRE DE LA BASSE-CÔTE-NORD

2024-047



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

14. VENTE DU TERRAIN (VOIR ANNEXE 1 LOT 1) DANS LE VILLAGE DE LOURDES-DE-BLANC-SABLON À MONSIEUR LUC-ANTOINE JONCAS POUR UN MONTANT DE 20 200.00\$
15. DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – APPUI
16. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023 DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON
17. DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA RECONSTRUCTION DES TUMULUS FUNÉRAIRE DE BRADOR – PHASE 1 DE 2
18. AFFAIRES NOUVELLES
19. PÉRIODE DE QUESTIONS
20. CLÔTURE DE LA SESSION

2024-048

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 AVRIL 2024

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 16 avril 2024 avec exemption de lecture.

2024-049

DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS D'AVRIL 2024

Il est proposé par **Mitchell Lawless**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses incompressibles payées durant le mois d'avril 2024 aux montants respectifs de **222 848.43\$** pour l'administration générale et **28 004.58\$** pour la rémunération.

2024-050

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS D'AVRIL 2024

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois d'avril 2024 au montant de **17 437.99\$**.

2024-051

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS D'AVRIL ET MAI 2024

Il est proposé par **Mitchell Lawless**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter le rapport budgétaire, des transferts et des engagements de crédit pour les mois d'avril et mai 2024 aux montants respectifs de **243 285.40\$** et **200 312.00\$**.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 30 AVRIL 2024

La directrice générale dépose et commente le rapport des taxes à recevoir au 30 avril 2024 de **1 078 441.79\$**.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2024-052

AUTORISEZ LA DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, LAURA LAVALLEE

Il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement d'autoriser la demande d'une carte de crédit Visa Desjardins pour la directrice générale adjointe, madame Laura Lavallee, et qui sera utilisée au besoin dans l'exercice de ses fonctions.

2024-053

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-R-001 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE PATRIMONIAL, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2023-R-004 ET SES AMENDEMENTS

Monsieur **Jarvin Joncas**, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y a présentation, lors de la présente séance, du règlement numéro 2024-R-001 concernant la démolition d'immeubles de la Municipalité de Blanc-Sablon, abrogeant et remplaçant le Règlement 2023-R-004 et ses amendements et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

2024-054

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-R-001 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est entré en vigueur en décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), la municipalité peut procéder à la rédaction d'un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du projet de règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Mitchell Lawless**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Blanc-Sablon adopte le projet de règlement portant le numéro 2024-R-001 concernant la démolition d'immeubles lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

2024-055

BOURSES D'ÉTUDES

CONSIDÉRANT QUE l'école Mgr. Scheffer et l'école de Saint-Paul ont fait des demandes à la municipalité pour l'octroi de bourses d'étude devant être attribuées à des élèves du cinquième secondaire poursuivant des études au niveau collégial ou professionnel en septembre prochain ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2024-056

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement d'accorder deux montant de **CENT VINGT CINQ DOLLARS (125.00\$)** comme bourse d'étude à être attribuées à deux élèves du cinquième secondaire de l'école Mgr. Scheffer et de l'école de Saint-Paul poursuivant des études au niveau collégial ou professionnel en septembre 2024.

ENTENTES D'UTILISATION DES GYMNASES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LITTORAL

CONSIDÉRANT QU' en fonction de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. 1-13.3), le CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE a notamment pour fonction de favoriser l'utilisation de ses locaux par les organismes publics ou communautaires de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE possède des espaces qui sont disponibles pour des activités sportives et/ou culturelles ;

CONSIDÉRANT QUE la MUNICIPALITÉ souhaite offrir des activités sportives et/ou culturelles dans la municipalité de Blanc-Sablon ;

CONSIDÉRANT QUE la MUNICIPALITÉ a besoin de locaux pour des activités sportives et/ou culturelles ;

CONSIDÉRANT QUE le CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE consent à prêter ses locaux à la MUNICIPALITÉ afin qu'elle offre des activités sportives et/ou culturelles pour la municipalité de Blanc-Sablon ;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de confirmer leur entente par écrit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Mitchell Lawless**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement de mandater M. Colin Shattler, Maire, à signer « Les ententes d'utilisation des gymnases du Centre de Services Scolaire du Littoral » et que la Municipalité s'engage à contracter et à maintenir en vigueur, pour la durée de l'entente, une assurance responsabilité civile couvrant tout accident ou sinistre causé à quiconque, par elle ou toute personne sous sa responsabilité, d'une valeur minimale de **deux millions de dollars (2 000 000\$)**.

2024-057

ATTRIBUTION DU RÉSIDUEL DE L'ENTENTE SECTORIELLE POUR LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON POUR LE SERVICE DE BANQUE ALIMENTAIRE DE LA BASSE-CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en collaboration avec le CISSS de la Côte-Nord et la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent ont conclu une entente sectorielle pour le soutien au développement des communautés en santé pour les années 2018-2021 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

- CONSIDÉRANT QUE** l'entente sectorielle pour le développement des communautés en santé a été créée pour soutenir des projets en matière de développement social et communautaire dans le but de réduire les inégalités sociales tout en ciblant les groupes vulnérables notamment en matière de sécurité alimentaire ;
- CONSIDÉRANT QU'** à la fin de l'entente sectorielle, il restait des sommes résiduelles à retourner aux partenaires ;
- CONSIDÉRANT QUE** le CISSS de la Côte-Nord a pris la décision de laisser les fonds résiduels dans les coffres de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent en demandant à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent d'utiliser les fonds de manière à soutenir toutes les communautés en termes de développement social et communautaire ;
- CONSIDÉRANT QUE** la banque alimentaire de la Basse-Côte-Nord offre des services aux citoyens de Kegaska à Blanc-Sablon ;
- CONSIDÉRANT QUE** la banque alimentaire reçoit un nombre de demandes élevés ;
- CONSIDÉRANT QUE** la banque alimentaire fait présentement face à une rupture de marchandises et que les fonds sont limités ;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a confirmé auprès du CISSS de la Côte-Nord que le projet de la banque alimentaire cadre sous les objectifs de l'entente et est un excellent candidat à recevoir ce montant résiduel ;
- CONSIDÉRANT QUE** la banque alimentaire est un service essentiel pour la sécurité alimentaire de la population de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'accepter et déposer le chèque de la MRC au montant de **20 807.00\$**, et émettre à son tour un chèque au nom de la Paroisse Notre-Dame-de-Lourdes pour la Banque alimentaire de la Basse-Côte-Nord et de mandater Colin Shattler, Maire, et Karine Benoit, Directrice Générale, à signer l'entente émis par la MRC.

2024-058

VENTE DU TERRAIN (VOIR ANNEXE 1 LOT 1) DANS LE VILLAGE DE LOURDES-DE-BLANC-SABLON À MONSIEUR LUC-ANTOINE JONCAS POUR UN MONTANT DE 20 200.00\$

- CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Luc-Antoine Joncas a fait la demande à la Municipalité de Blanc-Sablon pour faire l'achat du terrain (voir annexe 1 lot 1) ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a aucune utilité pour ce terrain et que monsieur Joncas veut construire une résidence familiale ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut promouvoir le développement résidentiel, il est avantageux pour la Municipalité de procéder à la vente de ce terrain ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Mitchell Lawless**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement de vendre le terrain (voir annexe 1 lot 1) à Monsieur Luc-Antoine Joncas pour un montant de **20 200.00\$**.

Les frais pour le transfert de la propriété (voir annexe 1 lot 1) sont à la charge de l'acheteur et les frais pour l'arpentage du terrain sont à la charge de la Municipalité et charger à l'acheteur par la suite. La directrice générale, madame Karine Benoit est mandatée à signer tous les documents relatifs à cette vente de terrain.

2024-059

DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81, pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec* ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ) ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet ;

CONSIDÉRANT que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ ;

CONSIDÉRANT que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

CONSIDÉRANT que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Johanne V. Beaudoin** et résolu unanimement :

DE DEMANDER formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers* afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes, soit au Ministère des Affaires Municipales, au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec, à l'Union des Municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

2024-060

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023 DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a dressé le rapport financier de la Municipalité de Blanc-Sablon pour l'exercice financier 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce même exercice financier, le bureau de Mallette, comptables agréés, a produit nos états financiers pour 2023;

CONSIDÉRANT QUE ces documents sont déposés par la directrice générale devant le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter nos états financiers ainsi que le rapport financier 2023 de la Municipalité de Blanc-Sablon et le rapport du vérificateur préparé par la firme Mallette, comptables agréés.

2024-061

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA RECONSTRUCTION DES TUMULUS FUNÉRAIRE DE BRADOR – PHASE 1 DE 2

CONSIDÉRANT QUE l'archéologie-tourisme renforce l'intérêt des gens pour le passé, mais surtout contribue à accroître le soutien aux ressources culturelles, à la préservation et à la recherche ;

CONSIDÉRANT QUE la première phase de cette initiative en deux phases consiste à protéger et à préserver le site et à l'identifier comme une attraction touristique ;

CONSIDÉRANT QUE le but du projet est de reconstruire le site funéraire et commémorer les personnes qui ont enterré leurs ancêtres en installant une plaque et en assurant la protection et la préservation du site ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Mitchell Lawless**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement que la Municipalité dépose une demande de financement pour la reconstruction des tumulus funéraires de Brador pour la phase 1 de 2, et que madame Karine Benoit, directrice générale soit autorisée à signer tout document pour et au nom de la Municipalité de Blanc-Sablon.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.



No de résolution
ou annotation

2024-062

CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement de lever la session à 19h30.

Colin Shattler, Maire

Karine Benoit, Directrice Générale